



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00636

Numéro SIREN : 478 991 375

Nom ou dénomination : @PPUI.COM CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2015 sous le numéro de dépôt A2015/000064

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



624075

Dénomination : @PPUI.COM CONSULTING
Adresse : 122 rue Châteauvert 26000 Valence -FRANCE-
n° de gestion : 2004B00636
n° d'identification : 478 991 375
n° de dépôt : A2015/000064
Date du dépôt : 06/01/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 18/02/2014



624075

CM
APPUI COM CONSULTING
SARL AU CAPITAL DE 6600 €
SIEGE SOCIAL : 122 RUE CHATEAUVERT, 26000 VALENCE
RCS ROMANS . SIREN 47899137500013 APE 7022Z

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
18/02/2014**

L'an *deux mille quatorze, le dix huit Février* à 19 heures,

Les associés de la société APPUI COM CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 6600 Euros, divisé en 6600 parts d' 1 €, se sont réunis au siège social, sur convocation faite par la co-gérance.

Madame CECILE MVOGO, préside l'assemblée en sa qualité de co-gérante.

Sont présents :

Madame CECILE MVOGO propriétaire de 6599 parts sociales,
Monsieur YOHANN MVOGO propriétaire de 1 part sociale,
TOTAL égal au nombre de parts représentant le capital social, 6600 parts

En présence de Monsieur Jean-Pierre MARTIN,

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée réunissant ainsi l'intégralité du capital est régulièrement constituée et peut prendre des décisions à la majorité requise.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Jean-Pierre MARTIN de ses fonctions de co-gérant de la société

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre MARTIN de ses fonctions de co-gérant de la société.

Les associés décident de ne pas pourvoir à son remplacement et constate que Madame Cécile MVOGO restera, par conséquent, elle-même seule gérante de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et le gérant et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Cécile MVOGO

Yohann MVOGO

Jean-Pierre MARTIN

« Bon pour démission de mes fonctions
de co-gérant de la société »

